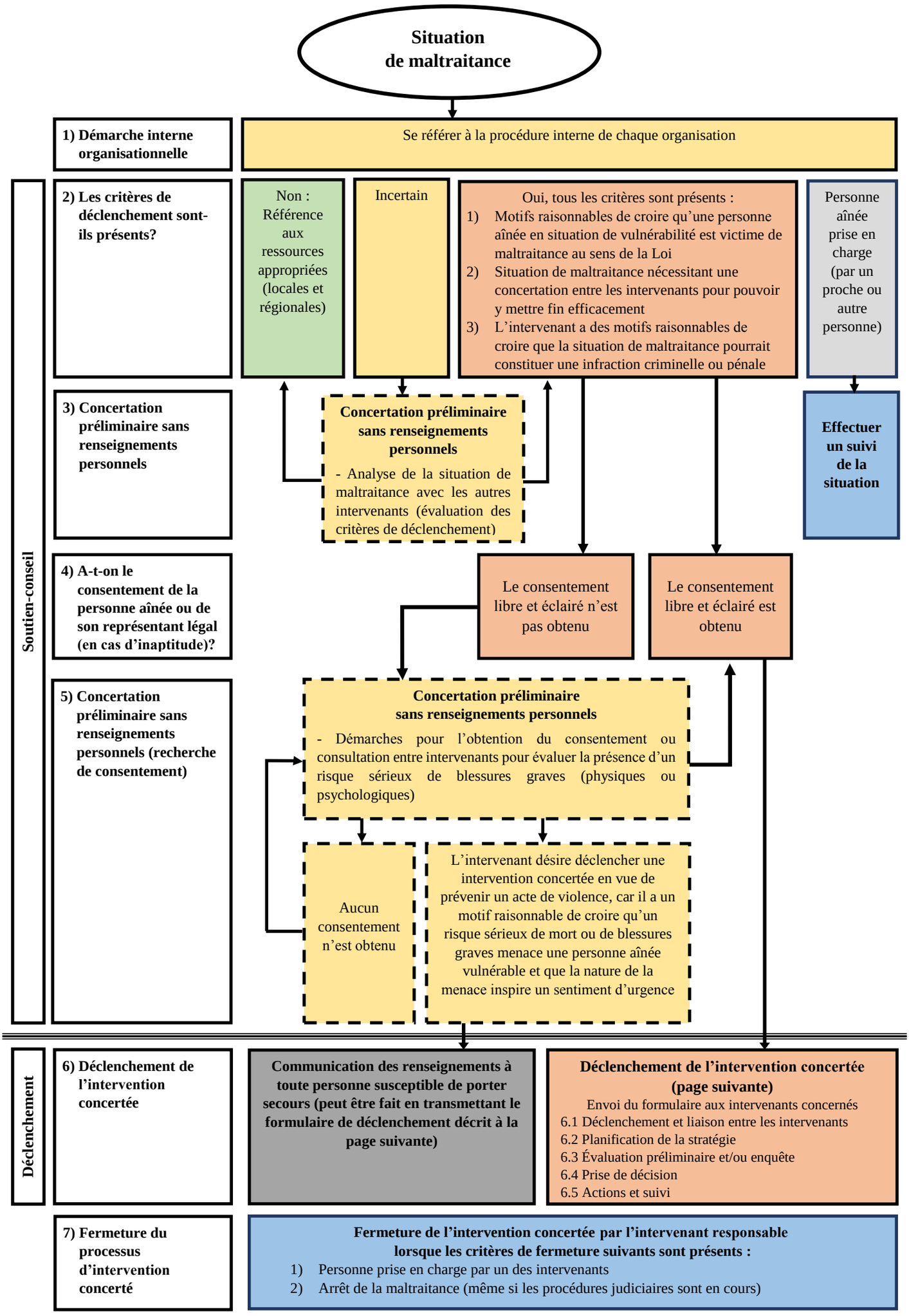
Le processus d'intervention concerté pour lutter contre la maltraitance envers les personnes aînées



Secrétariat aux aînés, ministère de la Famille, août 2018

6) Déclenchement de l'intervention concertée

Avec le consentement de la personne à l'échange de renseignements personnels et confidentiels	Sans le consentement de la personne à l'échange de renseignements personnels et confidentiels en vue de prévenir un acte de violence et lorsqu'il a un motif raisonnable de croire qu'un risque sérieux de mort ou de blessures graves menace une personne aînée vulnérable et que la nature de la menace inspire un sentiment d'urgence
Le formulaire de déclenchement est envoyé aux intervenants concernés par la situation de maltraitance	**Le formulaire de déclenchement est envoyé uniquement à l'intervenant ou aux intervenants susceptibles de porter secours à la personne**
6.1 Déclenchement et liaison entre les intervenants - Assurer la sécurité de la personne - Remplir le formulaire de déclenchement (avec renseignements personnels) - Communiquer entre intervenants (conférence téléphonique ou autre modalité à déterminer) afin d'échanger des informations sur la situation de maltraitance	**6.1 Déclenchement et liaison entre les intervenants** - Assurer la sécurité de la personne - Compléter le formulaire de déclenchement (avec renseignements personnels) - Communiquer entre intervenants susceptibles de porter secours à la personne (conférence téléphonique ou autre modalité à déterminer) afin d'échanger des informations sur la situation de maltraitance qui représente un risque ou une menace
6.2 Planification de la stratégie - Dresser l'état de la situation de maltraitance - Déterminer le degré d'urgence et les facteurs de risque/vulnérabilité en présence - Identifier les autres intervenants pouvant être appelés à contribuer - Élaborer une stratégie quant au déroulement des actions à venir (qui fait quoi, comment, quand et où)	**6.2 Planification de la stratégie** - Dresser l'état de la situation de maltraitance qui représente un risque ou une menace - Déterminer le degré d'urgence et les facteurs de risque/vulnérabilité en présence - Identifier si d'autres intervenants susceptibles de porter secours à la personne peuvent être appelés à contribuer - Élaborer une stratégie quant au déroulement des actions à venir (qui fait quoi, comment, quand et où)
6.3 Évaluation et/ou enquête - Procéder aux évaluations et enquêtes requises selon la stratégie arrêtée - Identifier les besoins de protection et les volontés de la personne	**6.3 Évaluation et/ou enquête** - Procéder aux évaluations et enquêtes requises selon la stratégie arrêtée - Identifier les besoins de protection et les volontés de la personne
6.4 Prise de décision - Mettre en commun les informations recueillies - En concertation avec les intervenants concernés, convenir de la meilleure solution dans l'intérêt de la personne (plainte, dénonciation, ouverture d'un régime de protection, changement de milieu, poursuite judiciaire, référence, etc.)	**6.4 Prise de décision** - Mettre en commun les informations recueillies - En concertation avec le ou les intervenants susceptibles de porter secours, convenir de la meilleure solution dans l'intérêt de la personne (plainte, dénonciation, ouverture d'un régime de protection, changement de milieu, poursuite judiciaire, référence, etc.)
6.5 Actions et suivi - Appliquer les décisions convenues par les intervenants - Tenir constamment les intervenants et la personne victime, ou son représentant légal, ainsi que ses proches informés du déroulement et du résultat des actions entreprises	**6.5 Actions et suivi** - Appliquer les décisions convenues par les intervenants - Tenir constamment le ou les intervenants susceptibles de porter secours et la personne victime ou son représentant légal, informés du déroulement et du résultat des actions entreprises